



Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac (ex CALB)

Service urbanisme
Affaire suivie par :
Sandrine CHAPUIS
04 79 35 04 52
s.chapuis@aixlesbains.fr

GRAND LAC
Monsieur le Président
1500, boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Aix-les-Bains, le 21 DEC. 2022

Monsieur le Président

Comme vous le savez, le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de modification n°1 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibérations en date du 14 janvier 2020 et du 21 juin 2022.

Le projet de modification n°1 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. J'ai bien noté qu'il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi parmi lesquelles :

- **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

Modifications d'OAP, création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation, suppression d'OAP, création d'OAP thématiques...

- **Règlement écrit**

Ajustements des règles, évolution des règles s'agissant notamment des destinations et sous-destinations, harmonisation de règles, suppression de règles, ajout de règles, traduction des enjeux de la transition énergétique, ajout de précisions relatives à la Loi Littoral, prise en compte du SCOT modifié approuvé, correction d'erreurs matérielles...

- **Règlement graphique**

Évolutions en lien avec les modifications des OAP, évolutions de changements de destination des constructions existantes, évolution du repérage d'éléments patrimoniaux, évolution des emplacements réservés, identification d'éléments ponctuels, évolution des reculs ou alignements portés au règlement graphique au titre de l'article L. 151.18 du Code de l'urbanisme, évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, avec des nouveaux projets ou des projets ayant évolués, avec des projets réalisés, évolutions de mise en forme, évolutions liées à des Périmètres d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG), évolutions concernant des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL), dont deux Unités Touristiques Nouvelles, évolutions en lien avec la mise à jour de Servitudes d'Utilité Publique, évolutions destinées à encadrer la densification, création d'Espaces Boisés Classés, évolutions pour clarifier la prise en compte de la Loi Littoral...

1/2

- **Annexes**

Corrections et mise à jour des annexes...

Le dossier du projet de modification a été notifié le 27 septembre 2022 aux Personnes Publiques Associées et aux maires des communes concernées, dont fait partie la commune d'Aix-les-Bains, afin que chacune donne son avis.

Eu égard aux éléments transmis par les services de Grand Lac, la commune d'Aix-les-Bains donne un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi Grand Lac ex CALB.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour le maire par délégation,
Nicolas Vairyo
Adjoint à l'urbanisme